

Homoparentalité

Secteur philosophie de la personne : Quelques réflexions

Le titre du dossier, « **Homoparentalité** » induit « logiquement » « droit à l'enfant ». Sur ce point là, le dossier est très complet quant aux considérations en terme de droits, de démocratie, de non discrimination entre parents potentiels, « hétéro » ou « homo ». Inutile donc d'y revenir.

Mais 3 articles posent le problème autrement :

Le e-mail d'un vie nouvellien, ému du terme « droit à l'enfant » et non « droits de l'enfant », et qui se prononce d'emblée : Oui au PACS, non à l'adoption.

L'article de M. Balmory insistant sur l'importance, pour l'enfant, d'avoir des parents bien sexuellement différenciés,

L'article « Une famille formidable » montrant que ça se passe plutôt très bien (un enfant avec 2 parents de sexe femelle).

D'ailleurs, ce dernier article ne contredit pas les études faites sur la corrélation entre « homo » ou « hétéro » parentalité et enfant à problème, délinquant, etc.. : Il n'y en a pas, en tout cas c'est tout à fait imperceptible par rapport à d'autres causes comme « vulnérabilité ou exclusion sociale » ou absence d'un référent fort (Parents complètement débordés, parce que, par exemple, seul).

Mais repartons du début.

Droit à l'enfant ou droit de l'enfant

Le terme « droit à l'enfant » est surprenant, choquant, aussi choquant que « droit à la femme ». Le terme « l'enfant » est général, renvoie à un concept.

Il suffit d'ailleurs de s'imaginer être en face d'un « vrai » enfant, bébé ou non, pour hésiter à dire « droit à cet enfant ».

Ce qui vient alors à l'esprit est plutôt « droit de cet enfant » et « droit de l'enfant ».

En effet, un embryon, un fœtus, un bébé, un enfant, est une personne en devenir, une personne, et aucune personne n'a des droits sur une autre personne. Dans ce cas précis, ce serait plutôt une responsabilité.

Dans ce débat, les valeurs à mettre en avant sont « respect et dignité de la personne » et « responsabilité » plutôt que « droits » et « égalité ».

De même, droit (de l'enfant) à avoir un père et une mère est un terme qui renvoie aux concepts de « père » et de « mère ». Encore faut il savoir ce qu'il y a derrière ces 2 concepts.

Répondre aux besoins de l'enfant

Le débat est très important, car ceux qui sont réticents à l'homoparentalité le sont souvent avec des arguments forts bien construits faisant référence à la nature sexuée des personnes, au modèle « naturel », fondamental, du couple parental forcément de sexe différent, aux complémentarités nécessaires, aux références et modèles que doit avoir l'enfant, etc.. Et ce n'est pas en se plaçant au niveau du droit, de la démocratie, de la discrimination injuste devant le « droit à l'enfant » que l'on répond à ces arguments.

Qu'entend t'on par « père » et « mère » ?

En langue anglaise, 2 mots pour « sexe » : « sex » qui est un concept biologique et « gender » qui est une construction sociale.

« Père » et « mère » sont également des constructions sociales, à différencier des géniteurs biologiques, forcément mâle et femelle.

A la question, par exemple, du rôle du père, le Department of Health and Human Services des E.U répond en Mai 1997 : The roles fathers play in families are diverse and related to cultural and community norms.

Après tout, il n'y a que peu de temps que, dans nos pays, la famille « nucléaire », limitée au 2 parents et aux enfant, existe. D'autres forme de familles ont existés ou existent au regard des enfants, exemple : Avec grands-parents, oncles et tantes tous à proximité, et donc avec des rôles respectifs différents de ceux d'aujourd'hui.

Néanmoins, si on se place du côté de l'enfant, on lit souvent que l'enfant a besoin :

D'une part, de sécurité, de protection,

Homoparentalité

Secteur philosophie de la personne : Quelques réflexions

D'autre part, de modèle de référence, d'être préparé pour affronter la vie, devenir un adulte autonome et responsable.

Comme l'écrit le « Kearl's Guide to the Sociology of the Family Parenting and Children »: *“Some researchers find mothers' love to be unconditional while that of fathers is more qualified and tied to performance, and how mothers are more likely to be worried about their children's survival while fathers are more likely to be concerned about their future success.*

Il se trouve donc qu'en général, en « moyenne », on constate que c'est plutôt du côté « mère » que d'être protecteur, nourricier, fusionnel, et que c'est plutôt du côté « père » que de donner des limites, projeter l'enfant vers son avenir, hors du cocon familial.

C'est une catégorisation commode, comme « masculin » et « féminin », « blanc » et « noir », « immigrés » et « de souche », avec des caractéristiques, des rôles, attribués, différenciés, à chaque catégorie.

L'esprit humain est ainsi fait qu'il a tendance, pour comprendre ou le croire, à catégoriser, à classer, à amalgamer : Dans notre propos, amalgamer les rôles caractéristiques d'un père « moyen » et d'une mère « moyenne » à un père et une mère en particulier.

Ce mécanisme d'amalgame est d'ailleurs la source de bien des discriminations, de bien des racismes. Les constatations statistiques, qu'elles soient rigoureuses ou fantaisistes, ne peuvent absolument rien dire, ne peuvent être brandies comme argument (argument « naturel ») en regard d'une personne bien réelle. Chaque personne est tellement différente, tellement « autre ».

Le « père moyen » et la « mère moyenne » n'existent pas dans la réalité. Ce sont des vues de l'esprit.

Il y a une extrêmement grande diversité à l'intérieur de la catégorie « homme » et à l'intérieur de la catégorie « femme », en tout domaine, dont ceux relatifs aux parents-enfants, et nous connaissons tous des hommes ayant un « rôle », un comportement que l'on qualifierait de « maternel » sur certains points et inversement pour des femmes.

Qui répond aux besoins de l'enfant

Pour l'enfant, pour qu'il se construise comme personne, il est bien que son ou ses parents lui apportent les 2 : Ce qui est considéré, classé, comme « maternel » ET ce qui est considéré, classé, comme « paternel », mais sans préjuger du fait que ce soit une femme ou un homme qui lui apporte l'un et/ou l'autre.

Avec une telle approche, l'administration donnant l'agrément d'adoption, ou un conseil de famille attribuant un enfant à un des ménages adoptant pré sélectionnés, ne feront pas de discrimination a priori entre hétéro, homo, femme ou homme seul, sauf donc à s'aveugler d'une classification simpliste.

« Objectivement », il y a même bien des chances qu'un couple « homo » soit plus en capacité d'apporter ce qu'il faut à l'enfant qu'une femme ou un homme seul : Pouvoir jouer seul tous les rôles est très difficile, exceptionnel.

Le regard des autres

Certains s'émeuvent également des possibles réactions de l'entourage social, des enfants entre eux, à propos de parents peu courants, réactions qui pourraient perturber l'enfant qui les reçoit. Ce questionnement est légitime, mais les « motifs » de réaction de l'entourage social d'un enfant peuvent être extrêmement diverses, homoparentalité ici, monoparentalité là, parent âgé ou handicapé ailleurs, aspect vestimentaire décalé autre part. Bref, il y a de multiples raisons, toutes aussi discutables les unes que les autres, qui fait qu'un enfant soit pris à partie par d'autres, qu'il se sente plus ou moins exclu.

Il est très dangereux de prendre des décisions trop influencées par ce qui serait une norme ou une pression sociale, en particulier lorsque cette norme ou pression concerne des personnes bien réelles auxquelles « on » opposerait des modèles convenus de personnes.

Mieux vaut préparer et soutenir l'enfant dans de telles situations, type de situation à laquelle la plupart des enfants sont confrontés : Toute personne doit être en capacité d'affirmer, d'assumer une ou sa différence, d'être autre et unique, et cela doit être appris.

Homoparentalité

Secteur philosophie de la personne : Quelques réflexions

Obtention de l'enfant

La façon d'obtenir un enfant de la part d'un couple « homo », comme de la part de tout autre couple ou personne, est à considérer en prenant en compte l'enfant. Bien souvent, tout enfant éprouve le besoin de connaître ses origines, les conditions de celles-ci. Ce besoin est légitime de la part de toute personne. Dans bien des cas, lui « cacher la vérité » peut avoir des conséquences graves lorsqu'il la découvre fortuitement.

Ainsi, actuellement, des enfants déjà adultes, obtenus par insémination à partir du sperme d'un donneur anonyme et bénévole (par le CECOS) éprouvent le besoin de connaître leur origine, par exemple pour connaître leur éventuelle demi-fratrie.

L'enfant est avant tout une personne, une personne en devenir. Tout « projet » d'enfant est donc à considérer dans cet esprit : C'est un projet que l'on qualifie souvent de « parental ». Inutile de s'étendre sur le sujet, complexe, varié, bien que basé sur un certain consensus.

Ce « projet parental » s'inscrit forcément dans la durée et doit déjà être partagé par toutes les personnes concernées dans l'obtention d'un enfant.

Dans le cas de l'adoption, à savoir concernant un enfant qui existe déjà et qui est adoptable, les parties prenantes sont des services sociaux, un ou des parents (hétéro, homo, seul) ayant l'agrément d'adoption justement parce qu'ils portent un projet parental. Le conseil de famille apprécie l'adéquation entre l'enfant et ses éventuels futurs parents.

Les autres cas, moins courants, peuvent être plus délicats, d'autant qu'existent de multiples scénarios ou procédés humains ou techniques pour générer un enfant.

Tôt ou tard, l'enfant en question le saura, ou le sentira.

2 exemples qui donnent à réfléchir :

Un couple « homo-masculin » peut naturellement ou non solliciter les services d'une mère « porteuse » qui, l'enfant étant né, disparaît des proches de l'enfant car elle n'est pas prévue dans le projet parental, inscrit dans la durée.

Un couple « homo-féminin » peut naturellement ou techniquement obtenir d'un proche le sperme nécessaire à l'obtention d'un enfant. Le donneur disparaît car il n'est, là non plus, pas prévu dans le projet parental, inscrit dans la durée.

Dans ces 2 cas, cela peut être assorti d'un échange marchand.

Dans ces 2 cas, l'enfant peut diversement apprécier le fait qu'il soit issu d'une génitrice ou d'un géniteur, connu de ses parents, mais qui n'a servi que de « moyens » pour assouvir le désir d'enfant de ses parents. Etre issu d'une personne considérée seulement comme un moyen peut faire un choc, en particulier si ce moyen a été sollicité à titre onéreux.

Conclusion lapidaire

Du point de vue de l'enfant, personne en devenir, la caractéristique « homo » ou « hétéro » du couple n'est pas discriminante. Seuls le projet parental et la capacité à le mener à bien sont à considérer, à apprécier. Cette appréciation englobe le processus d'obtention de l'enfant, car ce processus sera connu de l'enfant et peut avoir une influence sur sa personne, son avenir.

Les **valeurs clés** sont « **respect, dignité de la personne** », ici de l'enfant (Pas de droit sur lui) mais aussi des parents (Pas de modèles sociaux ou « naturels » à opposer à des parents bien réels) et « **responsabilité** » envers l'enfant.